DGCCRF

Plus que jamais utile... ...VITALE !

L'utilité de la DGCCRF est difficilement contestable !
Vous en voulez l'illustration ?
Imaginons ensemble la journée de Raymond, consommateur ordinaire !

7 heures

Raymond se lève, allume sa lampe de chevet dont la conformité électrique a été vérifiée après prélèvement d'une agente de la DGCCRF et analysée dans **un laboratoire** du Service Commun des Laboratoires **DGCCRF/Douanes.**

7 h 10

Raymond prépare son thé dont la teneur en pesticides a été contrôlée, là-aussi, par un-e agent-e de la **DGCCRF.** Puis, Raymond prépare un jus d'orange bio. Qui a vérifié qu'elles étaient bien bio ? Un-e agent-e de la **DGCCRF** bien sûr !

7 h 40

Raymond fait sa toilette avec des produits cosmétiques analysés et contrôlés par des agents de la **DGCCRF,** afin de vérifier qu'ils ne contiennent pas des substances interdites qui pourraient être nocives.

8 heures

Raymond emmène ses petits-enfants à l'école dont les bâtiments ont été rénovés il n'y a pas si longtemps. Qui a vérifié que la concurrence dans le marché public a été bien respectée ? La **DGCCRF** !

Raymond passe ensuite chercher sa baguette à la boulangerie dont un-e agent-e de la **DGCCRF** aura vérifié qu'elle a bien été fabriquée sur place, dans de bonnes conditions d'hygiène, les prix bien affichés. Comme chez le boucher où Raymond achète un rôti de bœuf dont l'origine est affichée et vérifiée… là aussi grâce à qui ? … la **DGCCRF** !

Midi

Raymond déjeune dans un restaurant contrôlé par la DGCCRF. Il serait dommage de manger du bloc de foie gras à la place de véritable foie gras, des plats indiqués comme « faits maison » alors qu'ils ne le sont pas et le tout agrémenté d'une hygiène déplorable des cuisines !

Après-midi

En sortant du restaurant, période des soldes oblige , **Raymond** s'arrête dans un magasin pour acheter un manteau. Inutile de vous dire qui s'occupe de surveiller la véracité des annonces de réduction de prix… Vous l'aurez deviné !

En sortant, il se rend dans un club de sport afin de respecter ses bonnes résolutions du début d'année et se maintenir en forme, sans se demander si la réglementation est bien respectée : information du consommateur, contrat… la DGCCRF veille !!!

Il s'arrête dans un service administratif pour rencontrer les agents de la DGCCRF afin de connaître les droits de sa voisine âgée de 90 ans démarchée à son domicile par un représentant peu scrupuleux qui lui a vendu 3000 cartes de visites.

Là, **Raymond** apprend auprès d'un agent de la DGCCRF qui tient des permanences pour recevoir des consommateurs ou répondre aux appels, qu'il suffit que sa voisine fasse usage de son droit de rétractation dans les 14 jours suivant la commande pour annuler la vente. L'agent de permanence transmettra l'information à un autre collègue de la DGCCRF, afin qu'un contrôle général des pratiques de la société soit réalisé.

Après l'école, **Raymond** emmène ses petits-enfants jouer sur l'aire de jeux dont la sécurité et l'effectivité des opérations d'entretien ont été vérifiées par la DGCCRF !

Avant de rentrer, il s'arrête acheter un plat cuisiné surgelé à base de cabillaud… dont l'étiquetage et la composition ont eux aussi été contrôlés par la DGCCRF afin de s'assurer, notamment :

- que les mentions obligatoires relatives aux allergènes présents dans le plat reprennent bien l'ensemble des substances présentes ;
- que l'étiquetage nutritionnel est conforme et réel. C'est notamment important pour les personnes devant suivre des régimes alimentaires particuliers (teneur en sel, en sucres, en matières grasses…) ;
- que c'est bien du cabillaud qui a été utilisé et non pas un autre poisson de moins bonne qualité et moins cher.

Il en profite pour acheter le lait infantile que sa fille lui a demandé pour sa dernière petite-fille née il y a 2 mois. Il sait qu'il y a eu une alerte et une demande de retrait ; mais des contrôles par sondage ont été effectués pour vérifier l'effectivité de la mesure de retrait des produits dans les points de vente. Par qui ? La DGCCRF.

Tous les points de vente ne peuvent pas être inspectés et il faut rester vigilant. Consommateur bien informé, il sait que la possibilité d'un contrôle maintient une pression sur les distributeurs.

Fin de journée

Il effectue quelques achats sur internet… Bingo ! Une nouvelle fois, qui s'occupe de vérifier que ce qui est vendu est autorisé, que les étiquetages sont bien faits, que les prix sont affichés, que l'information du consommateur sur ses droits en matière de vente à distance a été faite ? La DGCCRF !

De nombreux autres exemples auraient pu être donnés…
Chacun-e aura compris l'importance des missions de la DGCCRF, non ?

Alors utile !

La **DGCCRF** a-t-elle vraiment les moyens de faire tout ça ?

Malheureusement non. Entre les effectifs qui se réduisent comme peau de chagrin d'année en année (environ **2 800** agents sur l'ensemble du territoire pour accomplir toutes les missions citées et bien d'autres encore !) et une organisation complètement sacrifiée, il est bien difficile à la **DGCCRF** d'accomplir ses missions de protection économique des consommateurs.

Si cette administration partitionnée entre des structures administratives sans aucun lien hiérarchique entre elles continue de fonctionner, cela tient aujourd'hui en grande partie à la conscience professionnelle de ses agent-e-s ! Depuis la RGPP-RéATE, la MAP et tout ce qui s'ensuit, la **DGCCRF** est dézinguée. **Solidaires Finances** et **Solidaires CCRF & SCL** sonnent l'alerte auprès des ministres successifs. Rien n'y fait. Toujours la même logique absurde qui est à l'œuvre.

Qu'en sera-t-il demain ?

Au nom de la sempiternelle et sacro sainte rigueur budgétaire, aujourd'hui, le gouvernement envisage d'abandonner au privé une partie de nos activités. En effet, à force de réduire nos effectifs, nous ne sommes plus en capacité d'exercer correctement et sereinement toutes nos missions. Et pour cause. Qui est responsable du désarroi des agents, de leurs difficultés professionnelles ? Demain, l'hygiène et les aires de jeux pourraient être contrôlées par des prestataires privés qui n'auront ni la neutralité ni l'impartialité nécessaire pour exercer au mieux ces missions d'intérêt public.

L'accueil consommateur sera numérisé !!! Plus moyen de rencontrer un ou un-e agent-e de la CCRF local-e.

Raymond ou tout autre consommateur-trice devra se débrouiller avec internet et une plate-forme numérique pour résoudre ses problèmes de consommation. Comment feront les personnes âgées ou celles n'ayant pas les moyens d'avoir une connexion internet ?

Alors la DGCCRF utile !
OUI ! il y a urgence !
Il y a urgence !
Tant pour les agent-e-s de la CCRF que des MEFS et les consommateur-trice-s, il y a urgence à prendre conscience que le service public ne doit jamais être bradé sur l'autel de l'austérité !